

DATE DE CONVOCATION : 19 JANVIER 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER – J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – P. ORMECHE – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : E. RAMBEAU donne pouvoir à M. CLERC – S. HIBON-MINET donne pouvoir à K. GAI – C. MESLIER donne pouvoir à C. FULPIN – S. LABROUSSE donne pouvoir J.L. LEVESQUE.

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – C. MESLIER – S. LABROUSSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M.A. CHEVALIER

OBJET : CONVENTION AVEC LE SDITEC POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la convention signée en avril 2010 avec les services de l'Etat pour la mise en place de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

VU la délibération du 27 mai 2014 permettant l'adhésion de la Commune au syndicat départemental pour l'informatique et les technologies de communication (SDITEC).

VU que l'adhésion à ce syndicat permet la mise en œuvre de la télétransmission.

CONSIDÉRANT que la plate-forme STELA dématérialisée développée par le SDITEC permet l'intégration des échanges sécurisés entre les collectivités et les services de l'Etat.

La dématérialisation concerne les actes dits réglementaires : Délibérations, décisions, arrêtés transmissibles au contrôle de légalité y compris le budget de la ville.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, **PAR 23 VOIX POUR** :

- ✚ AUTORISE le renouvellement de la convention avec l'Etat selon le modèle fourni par le SDITEC.
- ✚ ADOPTE les plans de services du SDITEC nécessaire à la mise en œuvre de la dématérialisation.
- ✚ AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat et autres documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE